



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aide à la création théâtrale indépendante et professionnelle

Le canton de Vaud consacre 995'000 francs à l'aide à la création théâtrale indépendante et professionnelle durant la saison 2014-2015.

33 projets de création théâtrale indépendante et professionnelle ont été examinés par la Commission vaudoise du théâtre pour la saison 2014-2015. Dans sa séance du 5 mars 2014, le Conseil d'Etat a confirmé les choix de la Commission portant sur dix créations. Ces soutiens, pour des montants compris entre 40'000 francs et 80'000 francs permettront aux compagnies retenues de réaliser leurs créations dans de bonnes conditions.

Le choix s'est porté sur des metteurs en scène prometteurs engagés dans une démarche originale ou ayant une longue expérience et à leur actif des réalisations marquantes. La sélection illustre l'extraordinaire diversité des projets, tant dans leurs démarches artistiques et esthétiques respectives que dans le choix des oeuvres ou des textes.

* 80'000 francs à la Compagnie A-C. Moser pour la pièce Chroniques Adriatiques de Domenico Carli, mise en scène d'Anne-Cécile Moser ;

* 80'000 francs à la Compagnie Gianni Schneider pour la pièce L'Avare de Molière, mise en scène de Gianni Schneider;

* 70'000 francs à la Compagnie De Nuit comme de jour pour la pièce Le théâtre sauvage par et mise en scène de Guillaume Béguin;

* 70'000 francs à la Compagnie Julien Mages pour la pièce Misanthropes par et mise en scène de Julien Mages ;

* 70'000 francs à la Compagnie François Marin pour la pièce 2h14 de David Paquet, mise en scène par François Marin;

* 70'000 francs à la Compagnie un air de rien pour la pièce Farniente, écriture collective, mise en scène de Sandra Gaudin;

* 50'000 francs à l'association 2B Company pour la pièce Atelier de François Gremaud, Michèle Gurtner, Tiphane Bovay-Klameth, mise en scène collective ;

* 50'000 francs à l'association Théâtre du Projecteur pour la pièce huit femmes de Robert Thomas, mise en scène de Jean-Gabriel Chobaz;

* 50'000 francs à la Compagnie Interpole pour la pièce L'Echappée de Anne-Frédéric Rochat, mise en scène de Olivier Périat;

* 40'000 francs à la Compagnie Selma 95 pour la pièce Chambre d'amis d'Antoine Jaccoud, mise en scène d'Antoine Jaccoud et François Boillat.

Le Conseil d'Etat a également approuvé le choix de deux nouveaux bénéficiaires des quatre subventions de durée déterminée, d'un montant de 80'000 francs. Pour les années 2014 à 2016, cette subvention a été octroyée à la Compagnie Le Merinos et à la Compagnie Alexandre Doublet. Par ce choix, la Commission souhaite saluer le travail de qualité et la démarche rigoureuse et originale de ces metteurs en scène. Le Conseil d'Etat a également renouvelé les subventions en faveur de la Compagnie Théâtre Claque et de la Compagnie Les Célébrants. En outre, une nouvelle bourse de compagnonnage théâtral a été conjointement attribuée avec la Ville de Lausanne au jeune metteur en scène Sébastien Ribaux de la Compagnie Dog Production, qui sera associé à la Compagnie De Nuit comme de jour durant la période 2014-2015.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 mars 2014

Brigitte Waridel, présidente de la Commission vaudoise du théâtre, cheffe du Service des affaires culturelles, 021 316 07 40 ; Nicolas Gyger, adjoint, Service des affaires culturelles, 021 316 07 44